

4.5.8.(2) Registre des défauts des volailles avec têtes et pattes
(Plan d'échantillonnage ISO 2859-1)
Taille d'échantillon = 20 carcasses, Niveau d'inspection normal

Établissement n°. :					Mois					Horaire					Espèce/Classe									
JOUR																								
HEURE																								
INSPECTEUR																								
N° D'ÉCHANTILLONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24
DÉFAUTS DE LA TÊTE																								
État non conforme aux normes (brûlures causées par l'ammoniac, meurtrissures mutilations, saignée incomplète)																								
Matières étrangères (ingesta, plumes libres, graisse, bile, épiderme détaché.)																								
Sinusite																								
Contamination fécale					Retravailler et exécuter immédiatement une action corrective.																			
Total de l'échantillon (tête)																								
Code d'action corrective																								
DÉFAUTS DES PATTES																								
Dermatite (ampoules, gales, ulcères)																								
Épiderme attaché																								
État non conforme aux normes (brûlures causées par l'ammoniac, meurtrissures mutilations, saignée incomplète)																								
Fractures (ouvertes)																								
Matières étrangères (ingesta, plumes libres, graisse, bile, épiderme détaché.)																								
Ongle(s) non enlevé(s)																								
Synovite plantaire																								
Contamination fécale					Retravailler et exécuter immédiatement une action corrective.																			
Total de l'échantillon (pattes)																								
Code d'action corrective																								

Codes d'action corrective : c.d. = changement d'employé ; n.t. = nouveau test ; a.d. = ajout d'un employé ; a.v. = avertissement verbal ; r.v. = réduction de la vitesse de chaîne.